

Suivi par Frédéric BESSAT

PROCES VERBAL

Réunion du Comité syndical du 21/06/2024

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN – M. Max GIRIAT - M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Monique GRAZZIOTI, suppléante de Mme Christine DUPENLOUP – M Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU

– **Thonon Agglomération**

Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER - M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET –M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –M. Christian DUPESSEY - M. Gérard STEHLE, suppléant de M. Yves CHEMINAL

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET– M. Michel MERMIN - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes Faucigny-Glières**

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Claude THABUIS – M. Eddi ETIENNE

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Benjamin VIBERT – Mme Catherine BRUN donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

Excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT - Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M. Cyril DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - Régis PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien JAVOGUES

I. ADMINISTRATION GENERALE.....	3
POINT N°1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024	3
POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET LES DELIBERATIONS DU BUREAU	3
POINT N°4 – REVISION STATUTAIRE CALENDRIER PREVISIONNEL D’APPROBATION PAR LES EPCI MEMBRES.....	3
II. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	5
POINT N°1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023	5
POINT N°2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	5
POINT N°3 - AFFECTATION DES RESULTATS	7
POINT N°4 – RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION DU POLE METROPOLITAIN 2024-2027	7
III. GRAND GENEVE	8
POINT N°1 – PREPARATION DE L’ASSEMBLEE DU GRAND GENEVE DU 02 JUILLET 2024.....	8
• VISION TERRITORIALE TRANFRONTALIERE (VTT) PRESENTATION DU DOCUMENT SYNTHESE	8
• CANDIDATURE DU GLCT GRAND GENEVE AU PA5 (PROJET D’AGGLOMERATION DE 5 ^e GENERATION).....	13
• PRESENTATION DU PACT’MATIERE DU GRAND GENEVE : ORIENTATIONS EN VUE DE SON ADOPTION.....	13
IV. CULTURE ET COMMUNICATION.....	17
POINT N°1 – ATTRIBUTION FONDS CULTUREL GRAND GENEVE ET GNEVOIS FRANÇAIS ...	17
POINT N°2 – ADOPTION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2023	23
V. MOBILITE	24
POINT N°1 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L’AUTORISATION D’OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL POUR L’IMPLANTATION DE MOBILIER RELATIF AU DISPOSITIF DE COVOITURAGE « LEMAN STOP » SUR ROUTES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE24	
V.DIVERS	25
POINT N°1 – POINT D’INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D’INSTANCES	25

I. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent SCATTOLIN est désigné secrétaire de séance.

POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 29 mars 2024 est approuvé.

POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET LES DELIBERATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président présente les dernières décisions qu'il a été amené à prendre au regard de sa délégation de compétences et pour l'exercice des missions.

- Décisions d'attribution du Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) du Genevois français : conventions d'Accompagnement Financier au titre du Contrat Chaleur Renouvelable de D2024-02 à D2024-07
 - **Décision n° D2024-02** : CCR SYANE – Saint-Julien-en-Genevois convention d'accompagnement financier
 - **Décision n° D2024-03** : convention d'accompagnement financier au titre du CCR la Varlope
 - **Décision n° D2024-04** : convention d'accompagnement financier au titre du CCR Bio cap
 - **Décision n° D2024-05** : convention d'accompagnement financier au titre du CCR Duc de Savoie 1
 - **Décision n° D2024-06** : convention d'accompagnement financier au titre du CCR Duc de Savoie TRT
 - **Décision n° D2024-07** : décision de convention d'accompagnement financier au titre du CCR Commune de Reignier

POINT N°4 – REVISION STATUTAIRE CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPROBATION PAR LES EPCI MEMBRES

Christian DUPESSEY relate la délibération suivante comme suit

Par délibération CS 2024-15 du 26 avril 2024, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé ses nouveaux statuts permettant de le doter de compétences optionnelles dites « à la carte » : la compétence SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) et la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), afin que les EPCI qui le souhaitent puissent lui transférer l'une et/ou l'autre de ces compétences.

Les Conseils communautaires des huit EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) membres doivent se prononcer sur les nouveaux statuts afin de rendre possible ces évolutions. Les EPCI concernés par le ou les transferts de compétences sont également amenés à se prononcer sur le transfert des compétences SCoT au 1^{er} juillet 2024 et/ou AOM au 1^{er} juillet 2025.

Le tableau ci-dessous fait état du processus de modification statutaire

EPCI	Approbation des nouveaux statuts du Pôle métropolitain	Transfert de la compétence SCoT	Transfert de la compétence AOM
Annemasse Agglo	X 15/05/2024 : (OK)	X 26/06/2024	X 26/06/2024
CC du Genevois	X 27/05/2024 (OK)	X 27/05/2024 (OK)	X 27/05/2024 (OK)
Pays de Gex Agglo	X 29/05/2024 (OK)	X 29/05/2024 (OK)	
Terre Valserhône l'Interco	X 13/06/2024 (OK)	X 13/06/2024	
CC Arve et Salève	X 05/06/2024 (OK)		
CC du Pays Rochois	X 14/05/2024 : (OK)		
CC Faucigny-Glières	X 17/06/2024		
Thonon Agglomération	X 28/05/2024 (OK)		

Avant de discuter de l'adoption du rapport d'activités 2023, Christian DUPESSEY aborde également la question de l'approbation des statuts.

La CCFG devait initialement voter le 17 juin, mais cette date a été retirée de l'ordre du jour et le vote sur l'approbation a été reporté au 15 juillet.

Frédéric BESSAT précise que le délai proposé vise à permettre à chacun de délibérer jusqu'au 30 juin. La délibération du Pôle métropolitain a eu lieu le 26 avril, et le délai légal est de trois mois, courant jusqu'au 26 juillet 2024. Par conséquent, le report de la date de juin à juillet reste conforme au délai légal, bien que cela entraîne un décalage à septembre pour l'installation du SCOT.

EPCI	Approbation Statuts	Transfert SCoT	Transfert AOM
PGA	29/05/2024	29/05/2024	
TVI	13/06/2024	13/06/2024	
CCG	27/05/2024	27/05/2024	27/05/2024
AA	15/05/2024	26/06/2024	26/06/2024
CCAS	05/06/2024		
CCPR	14/05/2024		
CCFG	15/07/2024		
TA	28/05/2024		

II. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

POINT N°1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Christian DUPESSEY donne la parole à Pierre-Jean CRASTES qui relate la délibération suivante comme suit

Madame la comptable a dressé le compte de gestion 2023 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du Budget Principal

POINT N°2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Christian DUPESSEY se retire pour le vote du compte administratif et donne la parole à Pierre-Jean CRASTES qui relate la délibération suivante comme suit

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Présentation est faite du compte administratif 2023 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

€	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 57						
Résultats reportés		1 287 124.65 €		68 344.81€		1 355 469.46 €

Opérations de l'exercice	4 101 952.75 €	3 818 843.88 €	171 007.40 €	1 285 976.38 €	4 272 960.15 €	5 173 265.07 €
TOTAUX	4 101 952.75 €	5 105 968.53 €	171 007.40 €	1 354 321.19 €	4 272 960.15 €	6 460 289.72 €
Résultats de clôture		1 004 015.78 €		1 183 313.79 €		2 187 329.57 €
Restes à réaliser			419 191.82 €		419 191.82 €	
Résultats cumulés		1 004 015.78 €				
RESULTATS DEFINITIFS		1 004 015.78 €		764 121.97 €		1 768 137.75 €

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 831 860.11 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2022 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de 1 768 137.75 euros.

Le résultat comprend le versement de l'acompte du Contrat Chaleur Renouvelable de 1 223 060.00 € versé en décembre 2023 par l'ADEME. Cette somme sera intégrée en dépense d'investissement au budget supplémentaire 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Pierre-Jean CRASTES relate les comptes d'investissement et de fonctionnement :

Au **budget principal** : le résultat propre total de l'exercice 2023 est de 831 860,11 euros (hors contrat chaleur renouvelable).

En fonctionnement :

- Le taux global de consommation du budget de fonctionnement est de 71,60%
- Le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 93,20 %
- Les dépenses s'élèvent à 4 101 952,75 euros,
- Les recettes s'élèvent à un montant de 3 818 843, 88 euros, le résultat propre se situe à -283 108,87 euros. (Recettes 2023 incertaines, non engagées Fonds vert...)

En investissement :

- Les recettes perçues s'élèvent à un montant de 1 285 976,38 euros,
- Les dépenses s'élèvent à 171 007,40 euros
- Le taux de consommation est de 22,24 % avec un report en reste à réaliser de 419 191,82 euros, le résultat propre de la section est de 1 114 968,98 euros,

POINT N°3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Suite aux votes du compte de gestion et du compte administratif, Pierre-Jean CRASTES relate la délibération d'affectation des résultats comme suit

Après avoir approuvé le compte administratif 2023 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2023 en excédent de fonctionnement :

– 1 004 015.78 €

Résultat cumulé au 31.12.2023 en excédent d'investissement :

– 1 183 313.79 €

Restes à réaliser 2023 en investissement : - 419 191.82 €

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement au compte 002

– 1 004 015 ,78 euros

Affectation à l'excédent reporté en investissement au compte 001

– 1 183 313.79 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 sur le Budget supplémentaire 2024 suivant la proposition

Le report disponible pour le budget supplémentaire sera alors de 545 077,75 euros, ce montant est conforme aux prévisions du ROB.

POINT N°4 – RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION DU POLE METROPOLITAIN 2024-2027

Frédéric BESSAT prend la parole pour indiquer qu'après un travail interne à destination des agents du Pôle métropolitain, ce plan de formation est une obligation et a été soumis au comité social territorial du centre de gestion de la Haute Savoie en date du 23 mai 2024.

Frédéric BESSAT précise les priorités d'intervention/axes stratégiques du plan de formation 2024 -2027

- *Accompagner les agents dans l'accès à la fonction publique territoriale, aux transitions professionnelles et aux formations obligatoires/réglementaires*
- *Accompagner les agents dans la prise en compte des enjeux de transition écologique dans le cadre de leurs missions (Fresque du Climat)*
- *Développer les compétences transversales permettant de consolider une culture de projet et en adéquation avec le projet d'administration de la collectivité*
- *Accompagner les agents dans le développement des compétences « socles » de l'action publique territoriale*

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction publique, notamment son article L 423-3,

VU le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

VU les décrets n° 2008-512 et n°2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en date du 23 mai 2024,

Considérant ce qui suit :

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées,

Ainsi la formation accompagne les changements propres à la collectivité, dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels.

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par le Pôle métropolitain du Genevois français, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le plan de formation doit permettre, d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel.

Il appartient aux membres du Comité Syndical, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus de déterminer le plan de formation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **INSTITUE** le plan de formation 2024-2027 selon le dispositif en annexe,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent,
- **CHARGE** le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

III. GRAND GENEVE

POINT N°1 – PREPARATION DE L'ASSEMBLEE DU GRAND GENEVE DU 02 JUILLET 2024

- VISION TERRITORIALE TRANFRONTALIERE (VTT)
PRESENTATION DU DOCUMENT DE SYNTHESE

Cf. document de synthèse présent au dossier de séance.

Christian DUPESSEY précise que le document de synthèse a été envoyé dans le dossier de séance. Ce document reflète le progrès et l'évolution sur premier travail de la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) qui a soulevé beaucoup de remarques.

Christian DUPESSEY évoque le renouveau et la revitalisation des travaux du GLCT Grand Genève à travers les débats menés concernant la VTT et surtout les perspectives ouvertes par le document de synthèse aujourd'hui présenté. Il rappelle les inquiétudes passées, justifiées, concernant ce projet. Le travail accompli par les différents élus des intercommunalités et du Pôle métropolitain du Genevois français ouvre de nouvelles perspectives de débat et d'actions à l'échelle transfrontalière. Des thèmes cruciaux comme le logement pour les salariés en euros, le foncier, la santé et la mobilité sont mis sur la table. La réalité doit être prise en compte. La déclaration politique, définie et inscrite dans le préambule de la VTT et qui sera commune à toutes les démarches conduites par le Grand Genève, est un texte intégralement conçu par le Pôle métropolitain. Par ailleurs, la VTT sert à la réflexion, tandis que

nos SCOT et PLU restent les documents de référence opposables. Néanmoins, la VTT va servir de document de référence tant pour les SCOT que pour les Plans directeurs cantonaux genevois et vaudois. La déclaration commune définit les difficultés et les enjeux et constitue une marque de confiance dans la coopération transfrontalière.

Christian DUPESSEY cite la page 4 de la VTT, « nous déclarons conjointement « avec le canton de Genève, le district de Nyon et la partie française », Il nous faut démontrer que notre vision préserve nos ressources et garantit leur pérennité (eau, sol etc.). Il nous faut préciser les besoins en logements et garantir les parcours résidentiels au sein des territoires vaudois, Genevois et français du Grand Genève. Il faut explorer les conditions opérationnelles et financières en matière de foncier et de logement pour une densification positive. Il s'agit d'unité sur la fiche métropolisation qui nous font travailler sur la réalité des territoires non desservis par les transports publics structurants. Il nous faut travailler sur la réalité des territoires non desservis par des transports publics structurants en répondant aux besoins de déplacements tangentiels c'est-à-dire la mobilité Franco-Française. Il nous faut garantir le fonctionnement de nos services et équipements publics pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, en agissant collectivement sur la formation et la valorisation des métiers en tension, notamment dans le domaine de la santé. Il nous faut partager une stratégie économique à l'échelle de l'agglomération pour engager la circularisation de l'économie nécessaire à la transition écologique du Grand Genève et garantir des espaces économiques à vocation productive. Il nous faut construire ensemble les outils et dispositifs pour une stratégie transfrontalière de « production du territoire », de la planification à la mise en œuvre en passant par la maîtrise foncière et l'aide à l'équipement. Il nous faudra garantir effectivement le fonctionnement multipolaire et collaboratif de l'agglomération en introduisant des mécanismes de solidarité et de réciprocité territoriale, notamment en matière d'équipements et de services publics, mais aussi d'économie et de santé. »

Christian DUPESSEY insiste sur l'importance de ce travail d'élaboration afin d'obtenir un soutien et un accord unanime pour l'ensemble de ce document. Il évoque également le deuxième cadre de cette VTT, sur lequel la France a particulièrement insisté, visant à garantir une vision commune de la planification tout en s'assurant que nos documents seront les seuls à faire foi.

Lecture de la page 7 par Christian DUPESSEY :

« Ainsi, si la Vision territoriale transfrontalière, remplit son objectif premier de proposer une future armature territoriale partagée pour le Grand Genève dans une trajectoire de transition écologique, elle est également révélatrice de la hauteur des défis qui se profilent pour le territoire. A ce titre, au regard des contraintes qui pèsent déjà sur leur territoire et sur ses ressources naturelles en particulier en termes de mobilité, de développement urbain, d'inégalités sociales et des besoins en services publics qui découlent de la croissance démographique, certains élus dont ceux du Genevois français, ont signifié leurs préoccupations et souhaitent viser le scénario démographique bas décrit dans le tableau ci-après. »

	Grand Genève	Genevois français	Canton de Genève	District de Nyon
Population actuelle	1'055'000 hab.	441'000 hab.	509'000 hab.	103'000 hab.
Population 2050 <i>Scénario bas de l'OST</i>	1'250'000 hab. (+194'000 hab.)	538'000 hab. (+97'000 hab.)	580'000 hab. (+71'000 hab.)	129'000 hab. (+26'000 hab.)
Population 2050 <i>Scénario moyen de l'OST</i>	1'354'000 hab. (+299'000 hab.)	591'000 hab. (+150'000 hab.)	620'000 hab. (+111'000 hab.)	140'000 hab. (+37'000 hab.)
Population 2050 <i>Scénario haut de l'OST</i>	1'456'000 hab. (+401'000 hab.)	644'000 hab. (+203'000 hab.)	660'000 hab. (+151'000 hab.)	151'000 hab. (+47'000 hab.)

Christian DUPESSEY précise que le scénario que les élus du Pôle métropolitain ont retenu dans la VTT et qui se traduira dans les documents d'urbanisme, vise à limiter à +100 000 habitants pour le territoire du Genevois français à l'horizon 2050. Nous devons rester maîtres des objectifs de développement de notre territoire. Cela représente deux ans de travail. Il est clairement notifié dans cette VTT, qu'il reviendra dès lors à chacune des autorités compétentes, d'adapter les capacités d'accueil de son

territoire selon ses objectifs politiques propres, ses bases égales et son contexte social, économique et environnemental.

Vincent SCATTOLIN prend la parole pour présenter le concept de la VTT et souligner la volonté de bien marquer la position du Genevois français concernant le rééquilibrage de l'accueil de la population. Ce sujet a fait l'objet d'une discussion au sein du Bureau du GLCT, et constitue une condition préalable à l'engagement du PA5. Le concept de la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) reprend les grands thèmes abordés dans la version précédente, en se concentrant sur plusieurs sujets clés. Il s'agit notamment de l'hybridation des services rendus à l'ensemble du territoire, d'un volet sur l'objectif "ménager" visant à prendre soin du territoire avec des questions de préservation et de revitalisation, et enfin, d'un objectif de renouvellement visant à améliorer l'existant, notamment par la régénération du tissu actif. L'enjeu d'aujourd'hui porte sur la stratégie et sa mise en œuvre. À ce jour, ce document de synthèse n'a pas de valeur légale ; il représente un accord avec les divers partenaires du GLCT. Un cap a été fixé et sera décliné dans les différents documents de planification concernant chaque stratégie des collectivités territoriales incluses dans le GLCT du Grand Genève. Un SCOT à l'échelle métropolitaine permet d'intégrer nos objectifs de croissance démographique dans un document coordonné adapté à une échelle pertinente.

Vincent SCATTOLIN précise que l'évaluation des impacts pour atteindre ces objectifs, incluant des bilans réguliers tous les 4 ans, sera mise en œuvre pour respecter nos engagements pris. Une nouvelle phase de travaux sera ouverte sur la métropolisation, notamment sur les feuilles de route concernant les partenariats, tels que le développement économique, le logement et le foncier, comme indiqué à la page 21 du document de synthèse.

Christian DUPESSEY précise que les Établissements Publics Fonciers (EPF) de l'Ain et de Haute-Savoie sont prêts à collaborer pour renforcer les outils de maîtrise du foncier en vue de produire davantage de logements sociaux et abordables, densifier les zones d'activité économique, garantir la capacité du tissu productif et industriel à se maintenir et se développer dans notre territoire.

Christian DUPESSEY mentionne les discussions initiées avec le Conseiller d'Etat Pierre MAUDET pour renforcer le financement par Genève du déficit de fonctionnement des lignes de transports publics transfrontalières actuellement supporté par les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM). Pour la première fois, des solutions sont envisagées pour soutenir les lignes radiales alimentant Genève, avec une proposition d'importante participation financière de Genève pour soulager d'autres déficits sur les lignes franco-françaises, tangentiels. Dans le domaine de la santé, une augmentation de la formation est prévue pour répondre à la demande en main-d'œuvre qualifiée. Des efforts sont également déployés pour améliorer la gestion des organismes de transport, notamment par un meilleur accompagnement des parcours professionnels des conducteurs.

M. François DEVILLE s'interroge sur l'engagement de toutes les EPCI situés aux limites du périmètre du Pôle métropolitain. Il soulève le risque accru de flux de pendulaires traversant notre territoire si celles-ci ne participent pas pleinement à cet effort de maîtrise du développement.

Christian DUPESSEY précise que ces documents sont soumis à la signature de la Région et des Départements, et rien n'empêche de travailler dans le cadre de l'InterSCOT avec d'autres agglomérations et communautés de communes. Il est crucial que les communautés de communes de 2e et 3e couronnes prennent connaissance de ce document.

Vincent SCATTOLIN complète et précise que l'enjeu se situe également au cœur du Canton de Genève et de sa planification urbaine. L'accent est mis sur la garantie que le nombre de logements livrés soit équivalent à celui actuellement livré. Cela implique la révision du plan directeur cantonal de Genève et la nécessité de refléter les engagements de la VTT dans ce document de planification. Au-delà, nous devons peser pour le Canton de Genève s'interroge sur la typologie des logements qu'il produit. Le Canton de Genève doit aussi pouvoir accueillir sa classe moyenne.

Jean-Claude TERRIER demande comment l'observation de l'évolution du nombre d'emplois se positionne par rapport au choix du scénario démographique bas.

Christian DUPESSEY explique qu'avec les données de l'Insee, nous suivons la courbe naturelle de développement, actuellement sur la courbe haute. En appliquant nos documents actuels, nous

pourrions dépasser les + 250 000 habitants à l'horizon 2050. C'est pour cela qu'il faut absolument revoir nos documents d'urbanisme.

Jean-Claude TERRIER remarque, à propos de la page 12, que « la VTT démontre que les surfaces déjà urbanisées sont suffisantes pour accueillir la croissance de l'agglomération ». Cependant, cela ne prend pas en compte l'acceptabilité politique de la densification nécessaire.

Vincent SCATTOLIN précise qu'il s'agit d'un constat statistique et que nous pouvons largement accueillir plus de population que ce que les projections démographiques nous livrent, en fonction de nos documents d'urbanisme actuels. Par rapport au ZAN, nous allons devoir densifier des espaces déjà bâtis. La question de l'acceptabilité des habitants est centrale. La densité doit viser la qualité de vie.

Jean-Claude TERRIER souhaite néanmoins souligner la difficulté d'adhésion au ZAN.

Vincent SCATTOLIN précise que ce document a été effectué par des élus présent sur le territoire mais demain cela sera à nous d'effectuer ces changements dans le cadre des Scots et des PLU.

Bernard BOCCARD exprime son pessimisme quant à la possibilité de surcharger l'offre de formation pour saturer l'emploi en France et en Suisse dans le secteur de la santé. Il y a un problème d'attractivité de ces métiers.

Christian DUPESSEY répond en soulignant les besoins en personnel médical de part et d'autre de la frontière. Il indique que si 1000 personnels sont nécessaires en Suisse et 1000 le sont également en France, il faut former ce nombre de chaque côté. Il reconnaît la différence de salaire entre les deux pays, mais note que les parcours professionnels ne sont pas linéaires et que les professionnels reviennent souvent en France après plusieurs années en Suisse. Il insiste sur la nécessité de créer des infrastructures suffisantes pour répondre à cette demande. Il convient également d'adopter une approche globale en traitant les questions liées au logement, à la petite enfance, à la mobilité qui sont centrales et complémentaires à celles liées à la rémunération.

Gabriel DOUBLET explique que les débats nourris entre acteurs du Grand Genève ont permis de mieux comprendre les dynamiques en jeu et souligne le travail des élus au sein du GLCT. Il note que cette collaboration a révélé la nécessité de changer de méthode de travail. Il mentionne que la VTT représente un progrès significatif, avec un effort important dirigé vers Genève, et qu'une meilleure répartition des charges est en cours, notamment sur les financements des déficits des lignes de transport.

Pierre-Jean CRASTES remercie également les élus des intercommunalités et du Pôle métropolitain pour le travail accompli et l'attention portée aux préoccupations fortes. Il s'inquiète du fait que le choix des 100 000 habitants ne figure pas dans la synthèse et souhaite s'assurer de la logique de ce choix.

Christian DUPESSEY précise que ce choix est intégré dans la déclaration commune, elle-même incluse dans la VTT. Le chapitre 1 de la synthèse de la VTT indique que les élus ont signifié leur souhait de viser ce scénario notifié dans la page 7 lue par M. DUPESSEY.

Pierre-Jean CRASTES souligne que l'enjeu réside dans la mise en œuvre des documents, en réponse à la forte attente de la population. Il note que certaines zones économiques ne sont pas mentionnées et qu'il serait nécessaire de les illustrer. Le travail sur les équilibres et les ressources, notamment à la page 21, est crucial. Une réunion de travail sur l'eau, jugée très intéressante, a mis en lumière le manque de clarté concernant la notion de pérennité des ressources dans le paragraphe concerné.

Suite à ces différentes précisions, Pierre-Jean CRASTES est prêt à soutenir cette proposition de texte.

Monsieur Vincent SCATTOLIN ajoute que la question des ressources en eau fera l'objet de discussions distinctes.

Christian DUPESSEY propose de donner un avis favorable en attendant les développements futurs et de réaffirmer cette position dans une lettre qui sera adressée au président du GLCT. Il procède à la lecture de ce courrier. La date du 2 juillet constituera une étape importante, où un mandat sera transmis aux élus lors de l'assemblée générale du GLCT. Les avancées constatées posent les bases, mais ce texte pourra évoluer.

Jean-Claude TERRIER pose la question concernant les 25 % de croissance démographique mentionnés, alors que la page 8 en indique 50 %.

Vincent SCATTOLIN explique que le tableau présente une tendance statistique. Il précise que le pôle a opté pour une croissance à + 100 000 habitants à l'horizon 2050, en privilégiant le scénario bas plutôt que le scénario haut. La croissance à 100 000 habitants, correspondant au scénario bas, est bien indiquée à la page 7, comme le par Christian DUPESSEY un peu plus tôt.

Claire GRAZIOTTI soulève la question des nuisances actuelles de l'aéroport, qui ne sont pas mentionnées dans le document.

Vincent SCATTOLIN répond que, bien que ces nuisances soient mentionnées dans le document de synthèse, aucune prise de position spécifique n'a été adoptée, également concernant le CERN. Il s'agit de point d'apport complémentaire que nous porterons pour la suite.

Christian DUPESSEY ajoute que ce document marque une avancée sur de nombreux sujets. La question du CERN et l'aéroport a été abordée et nous avons ouvert la porte.

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI souhaite souligner l'importance du partage des ressources dans le cadre de l'étude sur la disponibilité de l'eau en 2050 face à la croissance démographique. Il est impératif de planifier dès maintenant. Tous les acteurs de la transition écologique, ainsi que les signataires de la Charte du Grand Genève en Transition, doivent s'accorder pour élaborer aujourd'hui les solutions aux défis futurs.

Denis MAIRE dans la même approche conceptuelle que les Suisses, souligne que nos documents actuels doivent être resserrés afin d'éviter de dépasser les 100 000 habitants. Il est nécessaire de faire un inventaire pour planifier les constructions futures dès maintenant et d'imaginer les outils nécessaires pour collaborer efficacement avec eux.

François DEVILLE précise qu'il faut rajouter le terme agricole qui est très important.

Christian DUPESSEY abonde dans ce sens. Il note que la question de la VTT suscite des discussions animées au sein du conseil. Les échanges sont parfois tendus, et il est essentiel de défendre notre position sur la VTT.

Pierre-Jean CRASTES en ce qui concerne la gestion de l'eau mentionnée à la page 21, insiste sur la nécessité de préciser clairement qu'il faut préserver et partager les ressources en eau. La perspective d'une croissance à 100 000 habitants permettra d'aborder ce sujet de manière approfondie.

Aurélie CHARILLON rappelle que lors de l'AG du 2 juillet, les représentants du département seront présents pour assurer une réflexion unifiée. Concernant la proposition sur la partie française, les deux départements sont bien alignés.

Christian DUPESSEY exprime la volonté de renforcer l'influence française et indique que l'avis de la Région est favorable, bien que quelques points restent à considérer. Il propose de valider cette proposition et salue le travail accompli par les équipes, soulignant que cela représente deux ans d'efforts.

L'Assemblée du GLCT Grand Genève du 2 juillet 2024 devra statuer sur l'adoption de la synthèse de la Vision territoriale transfrontalière. Un courrier pourra accompagner cette validation.

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière a constitué un engagement politique fort pour les élus du Pôle métropolitain. Cette démarche a suscité de nombreux débats, témoignant de nombreux enjeux et de réalités territoriales parfois différentes. Ces avis divergents attestent de la dynamique de la coopération transfrontalière et affirment la diversité des « chemins » possibles pour réaliser la transition écologique.

Les débats ont notamment porté sur :

- Les projections socio-démographiques
- La capacité du territoire à absorber ces projections démographiques au regard de la disponibilité des ressources et des équipements.

- La nécessité d'aborder les dimensions sociales et économiques de l'aménagement du territoire

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet de synthèse de la Vision Territoriale Transfrontalière en vue de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 02 juillet 2024
- **CANDIDATURE DU GLCT GRAND GENEVE AU PA5 (PROJET D'AGGLOMERATION DE 5^e GENERATION)**

Christian DUPESSEY prend la parole pour informer que :

La Confédération suisse exige la manifestation d'une intention de candidature au Projet d'agglomération de 5^e génération avant le 30 juin 2024. Le dépôt de la candidature elle-même (dossier complet) devra intervenir avant le 30 juin 2025. Un courrier d'intention a été adressé à l'ARE (Office fédéral du développement territorial, Berne) dans le prolongement du Bureau GLCT Grand Genève du 23 mai 2024 pour confirmer l'intention de candidature du Grand Genève.

Le Projet d'agglomération 5 a entamé, depuis le début de l'année 2024, sa phase de rédaction. Sur la base du projet d'agglomération 4 et de la VTT en cours, l'ensemble des documents attendus par la Confédération sont mis à jour afin d'actualiser les tendances territoriales à l'œuvre dans le Grand Genève (parts modales, évolution de l'emprise urbaine, rythme d'artificialisation, etc.) et les besoins d'actions inhérents à ces tendances.

En parallèle, les fiches mesure relatives à la mobilité seront fournies aux équipes techniques du Grand Genève le 17 juin 2024 et formeront une pré-liste des mesures demandant un cofinancement. Ce recensement reste pour autant provisoire et ne préfigure en aucun cas de leur inscription finale dans le PA5, un travail d'analyse de la pertinence des mesures à partir des critères d'éligibilité devant encore être mené par les équipes techniques du projet d'agglomération. Ces propositions de priorisations seront opérées en tenant compte des critères suivants : contribution à la vision d'ensemble, le degré de maturité, le rapport coût-utilité, l'effet sur Suisse (mesures françaises) et des risques identifiés (maîtrise foncière, coordination entre les MOA notamment).

L'Assemblée du GLCT Grand Genève du 2 juillet 2024 sera amenée à se déterminer sur la liste non-définitive des mesures pressenties pour le projet d'agglomération 5. Cette détermination entend d'éventuelles priorisations et permettra aux équipes techniques de poursuivre le travail sur la base de la liste des mesures retenues.

Toutes les intercommunalités ont l'intention de déposer une mesure au titre du PA5. S'il est pour l'heure difficile de communiquer un montant global certain des mesures, du fait de la non-réception des études nécessaires, une première estimation au moyen des fourchettes de coûts renseignées évalue à 110 millions € le coût global des projets recensés pour la partie française.

- **PRESENTATION DU PACT'MATIERE DU GRAND GENEVE : ORIENTATIONS EN VUE DE SON ADOPTION**

Vincent Scattolin, représentant Sébastien JAVOGUES, présente l'historique du pacte matière comme suit :

Le « **Pact'Matière** » est le **plan d'actions dédié à l'économie circulaire du Grand Genève**. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des principes de la charte « **Grand Genève en Transition** ».

En 2021 et 2022, le canton de Genève et les Services Industriels de Genève ont financé un mandat afin de réaliser une **étude « accélération de l'économie circulaire du Grand Genève »**. Cette étude a permis d'identifier le « métabolisme du Grand Genève » (flux de matières et de capitaux entrants et sortants) : c'est sur sa base que la Charte « Grand Genève en Transition » a pu établir de diviser par 5 l'empreinte matière territoriale afin de respecter les limites planétaires. L'étude a également identifié les filières économiques stratégiques et les opportunités d'actions qui s'y rattachent tant pour le secteur public que pour le secteur privé (entreprises et citoyens-consommateurs).

L'étude a été accompagnée d'un séminaire politique avec les élus du GLCT Grand Genève en novembre 2021 et en séminaire politique métropolitain le 13 octobre 2022. Ces derniers avaient souhaité la mise en place d'un plan d'actions priorisé.

Depuis, le canton de Genève a mandaté 2 cabinets ; ECOSYS et David Martin Conseils sur la période automne 2022-fin 2023 afin d'**élaborer à l'échelle du Grand Genève un programme d'actions** dénommé « **Pact'Matière** » autour de **3 cibles** (cf. point 1.4), **2 indicateurs** (cf. point 1.2), **5 filières** (cf. point 1.3), **7 propositions d'engagement politiques** (cf.1.1) et **9 fiches action** (cf. 2.1).

Les élus du Grand Genève ont adopté en Groupe de Travail politique Transfrontalier et suite au séminaire transfrontalier du 28 novembre 2023, **7 propositions** à faire porter par le secteur public :

1. Assurer et renforcer le **rôle de leadership** des acteurs publics du Grand Genève afin de préciser la vision partagée pour le territoire, accélérer la mise en réseau des compétences et créer les conditions institutionnelles propices au développement régional de l'économie circulaire.
2. Garantir l'**exemplarité des collectivités publiques** en plaçant les principes de circularité au cœur des pratiques d'achat et dans la conception des investissements publics.
3. Explorer les **évolutions normatives et réglementaires** possibles pour **réduire les obstacles liés à la frontière nationale** afin d'améliorer – au niveau du bassin de vie du Grand Genève – l'essor équilibré des initiatives françaises et suisses d'économie circulaire et développer de nouveaux modèles d'affaires.
4. **Mettre en œuvre les règles d'aménagement et d'urbanisme circulaire pour stimuler les solutions de production/transformation locales**, promouvoir l'utilisation durable des ressources et réduire le gaspillage (foncier, matériaux, énergies).
5. Concevoir des **modalités nouvelles** ou renforcées de **financement** de la transition écologique, dont la circularisation de l'économie constitue une condition essentielle et pour laquelle elle offre des leviers régionaux.
6. Encourager et accompagner des **dispositifs de formation** complémentaires et coordonnés.
7. Mener une **communication** positive et développer des **actions de sensibilisation** adaptées aux trois publics cibles.

2 principaux indicateurs identifiés

L'étude Accélération de l'économie circulaire du Grand Genève évalue que l'empreinte matière* des biens et services consommés par le territoire est 13 fois supérieure à celle de la production. Ceci reflète le fait que 40 % de la demande du territoire est satisfaite par le biais d'importations.

*L'empreinte matière comprend l'ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale. **L'empreinte matière du Grand Genève est estimée à plus de 19 tonnes par an et par habitant.**

L'empreinte carbone, quant à elle est évaluée **entre 10 et 11,2 tonnes de CO2 équivalent par an et par habitant.**

L'étude en conclut que la voie vers une économie soutenable passe par **une réduction de l'empreinte matière par habitant à 6 t/hab./an d'ici à 2050 et de l'impact carbone autour de 2 t CO2 éq./hab./an d'ici à 2050.** La Charte du Grand Genève en transition affiche les mêmes ambitions avec pour objectif une **réduction de l'empreinte matière par 5 et de neutralité carbone d'ici à 2050.**

5 filières économiques dont 3 stratégiques pour atteindre les objectifs

L'étude identifie **5 filières stratégiques**, en termes de possibilité d'actions et d'empreinte matière, compte tenu de leur impact territorial, de leurs importations et de la demande régionale :

1. Bâtiments et travaux publics (inclut la déconstruction),

2. Industrie (des machines et équipements, pharmaceutiques, produits de santé, chimiques)
3. Biens de consommation
4. Secteur agro-alimentaire (de la fourche à la fourchette),
5. Services urbains.

Ces 5 filières regroupent 43% des importations identifiées comme problématiques, notamment en termes d'impacts environnementaux et de vulnérabilité des approvisionnements.

Un plan d'actions autour de 3 cibles

La formulation d'un plan d'action pour le renforcement de l'économie circulaire dans le Grand Genève constitue une étape importante dans le futur plan d'actions issu de la « charte Grand Genève en Transition » afin de réduire l'empreinte matière et les émissions indirectes résultant de ses territoires.

Il est en conséquence urgent et important que dans l'objectif d'une mobilisation de la société dans son ensemble, les collectivités du Grand Genève :

- adoptent des pratiques circulaires exemplaires, notamment en matière de commande publique (achats, construction, subventionnement, etc.) et adoptent un rôle de leadership pour permettre aux différentes parties prenantes de la société de s'impliquer dans une démarche globale de circularité matière,
- accompagnent les entreprises de la région, par des actions de facilitation de la transformation de leurs stratégies productives vers des pratiques d'économie circulaire, afin de les ancrer dans les réseaux de l'économie locale, et de leur permettre de développer de nouvelles activités durables et de réduire les dépendances aux flux problématiques,
- accompagnent les consommateurs et citoyens vers des choix pour mieux et moins consommer, orientés sur une échelle locale et basés sur les boucles de circularité.

Ce plan d'action se présente physiquement sous la forme de 3 livrets :

- Livret 1 : guide utilisateur
- Livret 2 : vision, objectifs et vue d'ensemble
- Livret 3 : premières actions - édition 2024 comprenant les fiches action

9 leviers d'actions identifiés :

Catégories	N.	Fiches actions	Filières	Public cible
Observer, suivre et évaluer les pratiques d'économie circulaire	1	Mise en place d'une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire.	transverse	tous
Accompagner au changement l'ensemble des acteurs de la vie économique du bassin transfrontalier : communication, sensibilisation, formation	2	Conduite de campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs	transverse	consommateurs
	3	Conception d'une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire, et sa promotion dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	transverse	entreprises
	4	Accompagnement du changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	BTP	collectivités publiques
Faciliter des activités de l'économie circulaire : coopération, financement, innovation, cadre législatif et réglementaire	5	Facilitation du passage en douane de matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève	transverse	entreprises
	6	Planification des besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	BTP	entreprises et collectivités publiques
	7	Création d'un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève	transverse	entreprises
	8	Adoption de critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction	BTP	collectivités publiques
	9	Identification et évaluation des flux de matière textile usagée, des capacités de tri, des filières de réemplois et valorisation au sein du territoire du Grand Genève	Textile	entreprises et collectivités publiques

Calendrier d'adoption

Cette démarche PACT'Matière a fait l'objet de nombreuses présentations et validations à chacune de ces étapes, tant à l'échelle transfrontalière que métropolitaine : nous entrons maintenant dans le processus final.

Octobre 2022	Démarrage des travaux
Novembre 2022	Examen des travaux préalables et analyse de filières/boucles de circularité potentielles
30 janvier 2023	Atelier élargie : Groupe Travail-Grand Genève Circulaire (GT-GGC) et acteurs des filières prioritaires
15 mars 2023	Version préliminaire (V0) du Pact'Matière
1er avril 2023	Retours des membres du GT-GGC sur la V0
27 avril 2023	Version 1 du Pact'Matière
16 mai 2023	Retours des membres du GT-GGC sur la V1
Avril à juin 2023	Consultation des milieux économiques (Faitières et acteurs économiques) et du Forum d'agglomération
Mi-juin 2023	Version 2 du Pact'Matière, avec description complète des actions
Mi-juin	Présentation de la V2 au GTT-TE (15.06)
Juin à octobre 2023	Consultations élargies des administrations représentées au GGC et des groupes de travail ou porteurs de projets sur l'agro-alimentaire, les matériaux d'excavation et le réemploi/réparation des filières électroniques et électro-ménagers
Octobre 2023	Version 2 du Pact'Matière
Novembre 2023	Présentation de la V2 au GTT-TE (à confirmer) et/ou Présentation de la V2 au du Forum Transfrontalier d'Économie Circulaire
Avril 2024	Version 3 du Pact'Matière
Mai 2024	Présentation de la V3 en Conférence Economie Circulaire Et au GTT TE du 05 mai
Juin 2024	Présentation de la V3 Bureau et CS du Pôle métropolitain et au GTT-TE du 06 juin
Été-automne 2024	Adoption finale par l'Assemblée du GLCT

PACT'Matière s'intègre pleinement dans la déclinaison opérationnelle de la charte « Grand Genève en Transition ». Son contenu correspond aux ambitions portées par le Pôle métropolitain dans des

opérations comme « Entrez dans la boucle » ou le « Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse ». Il dynamise de nouveaux secteurs d'activités, vecteurs d'innovations, d'emplois verts et favorisant d'autre part l'approvisionnement local et la sécurité économique du Grand Genève tout en réduisant les empreintes matière et carbone.

Toutefois, la réussite de plan d'action repose sur les ressources humaines et financières qui seront mises à sa disposition dans les prochains mois et années : un important travail d'identification des moyens RH et financiers et leur clef de répartition entre les acteurs du GLCT reste donc à conduire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOUTIENT** l'adoption de ce plan d'actions dans les instances du GLCT Grand Genève qui en débattront et prépareront les conditions RH et financières pour développer le plan d'actions à l'horizon 2030.

Aurélie CHARILLON exprime des inquiétudes concernant le financement des propositions, soulignant que, malgré la validation du plan d'actions, des discussions restent nécessaires sur les conditions financières et les budgets mis à disposition par les différents partenaires. Bien que les grandes lignes et les principes soient acceptés, un important travail de priorisation des actions est encore à réaliser.

Pierrick DUCIMETIERE prend la parole pour souligner l'importance de la vigilance face à la multiplication des possibilités d'actions, afin de les rendre visibles tout en évitant de créer de la confusion parmi les personnes concernées.

François DEVILLE questionne sur une mesure relative au passage en douane facilité, en s'interrogeant si celle-ci vise à accélérer les exportations de graviers de la Suisse et les importations de déchets inertes en France. La réponse est négative. Vincent Scattolin propose que cette remarque soit inscrite dans le présent avis.

Aurélie CHARILLON précise que la question des déchets inertes était davantage liée à l'économie circulaire, notamment dans le cadre de la construction de filières, telles que celles du textile, et au travail sur le passage des douanes de matière recyclée et transformée.

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI suggère que les entreprises pourraient se concentrer sur la valorisation d'autres types de déchets afin de les transformer en nouveaux produits, évitant ainsi de bloquer ces déchets à la frontière.

Pierre-Jean CRASTES émet des réserves en soulignant que, dans le contexte des enjeux liés au transport de voyageurs, il est crucial de rester vigilant concernant le nombre de déchets en circulation.

Benjamin VIBERT partage cet avis, ajoutant qu'il est important de ne pas dissimuler la facilité des intrants, tout en soulignant que les Genevois doivent également développer leurs propres carrières.

Christian DUPESSEY propose de soutenir le plan d'action avec des réserves concernant la fiche 5, notamment en intégrant la discussion sur les matières inertes et de la demande de clarification et de précision des éléments relatifs aux passages de douanes. Il propose donc i, avis de réserve sur la fiche action 5 (remblais et matériaux de construction : formule « ambiguë » sur les principes de coopération transfrontalière et de planification sur le territoire du Grand Genève et demande de préciser que le principe de facilitations douanières porte pour les matières textiles à recycler uniquement : logique d'expérimentation sur des matières, des biens spécifiques.

IV. CULTURE ET COMMUNICATION

POINT N°1 – ATTRIBUTION FONDS CULTUREL GRAND GENEVE ET GENEVOIS FRANÇAIS

Gabriel DOUBLET prend la parole afin de présenter la proposition d'attribution du fonds culturel grand Genève et Genevois français . Il indique

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2024-11 adoptée le 09 février 2024, approuvant le lancement de l'appel à projet fonds culturels du Genevois français et du Grand Genève et la validation du règlement d'attribution ;

Considérant l'appel à projets lancé du 3 avril 2024 au 12 mai 2024, pour lequel ont été réceptionnés vingt-quatre dossiers de candidatures ;

Le jury Genevois français s'est réuni le 6 juin 2024 sous la Présidence de M. Gabriel DOUBLET, membre du Bureau délégué à la communication, culture et participation pour l'examen de quatre dossiers ; le jury Grand Genève s'est réuni le 5 juin 2024, pour étudier les vingt-trois candidatures et présélectionner les dossiers répondant aux critères de sélection préalablement établis (Cf. délibération n° CS2024-11).

Rappel des modalités et des critères d'attributions liés aux deux fonds culturels.

Fond culturel métropolitain d'un montant de 20 000 €

Trois critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- Le projet sera réalisé à l'échelle du Genevois français ou entre deux communes de deux intercommunalités différentes, membres du Pôle métropolitain du Genevois français,
- Le projet sera innovant ou émergent,
- Le projet s'inscrira dans une démarche transition écologique.

Fond culturel transfrontalier Grand Genève d'un montant de 170 000 €, réparti ainsi :

- 50 000 € de la part du Pôle métropolitain du Genevois français,
- 50 000 € de la part de la ville de Genève,
- 50 000 € de l'Association des communes genevoises,
- 20 000 € de la part du canton de Genève.

Quatre critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- le projet sera réalisé à une échelle transfrontalière,
- avec deux porteurs de projet du territoire Grand Genève : un français, un genevois,
- le projet sera innovant ou émergent,
- le projet s'inscrira dans une démarche transition écologique.

Au titre du Genevois français

Le jury a examiné 4 projets déposés au titre du Genevois français.

Aucun n'a été retenu : ne remplissant pas le critère territorial, ou imprécis, ou incomplet.

Au titre du Grand Genève : 23 dossiers déposés

Le jury technique composé d'un représentant de la Ville de Genève, du Canton de Genève, de l'Association des Communes Genevoises (ACG), du Pôle métropolitain du Genevois français et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes, s'est réuni le 28 mai 2024 et a formulé la proposition suivante :

- Limiter le nombre de projets soutenus : en 2023, 8 projets ont été retenus.
- Utiliser une méthode de notation (de 0 à 10) permettant un classement rapide et visuel
 - o chaque membre du jury attribue une note à chaque dossier,
 - o le cumul des notes et la moyenne permettent le classement,

- en-dessous de 5.5 : dossiers non retenus.

Le constat est dressé que cette méthode a permis de retenir 10 dossiers, qui ont concentré les échanges des membres du jury et favorisé les débats afin d'aboutir à un choix de 8 projets.

Cette méthode permet d'éviter la dispersion des financements du fonds culturel.

Avis du jury politique

Le jury politique a validé le choix réalisé par le jury technique.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône Alpes, membre du jury, mais ne participant pas financièrement au fonds culturel, a formulé plusieurs propositions visant à construire des moyens financiers pour 2025 : projet culturel de territoire, printemps de la ruralité, lignes internationales du Ministère de la Culture.

Présentation des 8 dossiers retenus

TITRE ET PORTEUR DU PROJET	Description du projet
<p>Passe-Passe Danse Danse</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : PASSEDANSE</p>	<p>Le Passe-Passe Danse Danse est un temps de rencontre, de mixités sociales, culturelles, générationnelles et géographiques à l'échelle du Grand Genève et du bassin sud du Léman qui favorise la rencontre et le dialogue complice entre artistes chorégraphes professionnels du territoire qu'ils soient suisses ou français.es, groupes amateurs de danse et habitant.es du territoire.</p> <p>Le projet du Passe-Passe Danse Danse réunit 12 partenaires de part et d'autre de la frontière. Il sera accueilli par l'Usine à Gaz à Nyon en mai 2025.</p>
<p>Léman Blues Express</p> <p>Porteur français : Léman Blues Festival (Juvigny)</p> <p>Porteur suisse : BAG (Blues Association Genève)</p>	<p>Le caractère innovant du projet LEMAN BLUES EXPRESS s'articule autour de 5 formes :</p> <p>1°) Favoriser les échanges entre les 2 populations, à travers une musique accessible à tous. Le blues étant à l'origine des courants des musiques actuelles : Rock, R&B, rap....</p> <p>2°) Organiser des actions destinées à des publics empêchés : tournées de bus auprès des personnes à mobilité réduite (PMR), espace PMR dédié.</p> <p>3°) Partenariat public/privé, par le financement où l'implication financière d'acteurs privés rend possible l'organisation des festivals.</p> <p>4°) Fédérer des écoles de musique du Grand Genève (Suisse et françaises) autour d'un thème musical (Blues/rock) et de leur proposer de se produire au BAG et/ou sur la grande scène du Lemman Blues Festival en ouverture du Festival.</p> <p>5°) Soutenir les actions de bénévoles transfrontaliers.</p> <p>Un travail s'engage avec le Pôle métropolitain de façon à identifier des actions pertinentes pour améliorer les déplacements des visiteurs (mobilité douce : covoiturage, vélo...) et pour développer la communication autour des choix de mobilité possibles pour se rendre aux Festivals.</p>
<p>MAGIC GREEN'ART GRAND GENÈVE 2025</p> <p>Porteur français : Magic Green 'Art Marlioz</p>	<p>Réalisation en pleine nature d'événements "connectés humainement", participatifs et implicatifs où les participants deviennent acteurs, par le biais d'expériences artistiques ludiques et sensorielles, des œuvres land-art et low-tech.</p> <ul style="list-style-type: none"> - NATURE Bois du Terroir. Mars 2025 - Présilly (FR) "La Forêt en Scène" - FEU Partenariat établi avec le Terroir. Mai 2025 - Vallon du Nant de la Folle, Feigères (FR) "Festival Enchanté" - TERRE Partenariat établi avec la Commune de Feigères. Juillet 2025 - Montagne du Salève, Monnetier-mornex (FR) ; Bossey (FR); La Muraz (FR) "Le Salève en Scène" - AIR Partenariat établi avec le Téléphérique du Salève. Octobre 2025 - Berges de l'Allondon, Dardagny (CH) " La Rivière en Scène"

<p>Porteur suisse : Cirque Nous - Confignon</p>	<p>– EAU Partenariat établi avec la Commune de Dardagny</p> <p>Des parcours-spectacles innovants : LOW-TECH, LAND-ART et PARTICIPATIFS. A travers ces parcours-spectacles en pleine nature, Magic Green'Art cherche à créer du lien social et multigénérationnel autour de l'art et de la culture.</p> <p>L'objectif du collectif Magic Green'Art est de réaliser des parcours-spectacles artistiques en collaboration avec des artistes multidisciplinaires : circassiens, danseurs, musiciens, plasticiens, comédiens, créateurs nature, etc.</p>
<p>Histoires de frontières</p> <p>Porteur français : Commune de Collonges-sous-Salève</p> <p>Porteur suisse : Commune de Troinex</p>	<p>Histoire, création et diffusion d'un spectacle autour de la frontière. Archamps, Bardonnex, Bossey, Collonges-sous-Salève, Troinex : soit 3 communes françaises et 2 communes suisses.</p> <p>Le projet "Histoires de frontières" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - implique et met en relation plusieurs acteurs publics et privés issus de divers domaines (communes, écoles supérieures d'art, associations du patrimoine, associations de cyclos et de marcheurs, lycéens, enseignants, écoliers...) - donne l'occasion d'un partenariat fort entre les communes, les écoles d'arts et les personnes impliquées dans le volet historique, - réunit et met en relation des acteurs de générations différentes : étudiants en art, professeur d'histoire et associations du patrimoine, communes <p>Le cahier des charges du concours artistique exigera une utilisation très majoritaire de matériaux recyclés. L'événement final se déroulera au printemps 2025 et s'organisera autour de parcours à effectuer à pied ou à vélo afin de valoriser les itinéraires accessibles aux modes de déplacement actif.</p>
<p>Fêtes Acoustiques Transfrontalières - F.A.T. – 2025</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : JazzContreBand</p>	<p>Les 4 communes concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAINT-CERGUES & SORAL (week-end en mai) - MONNETIER-MORNEX & HERMANCE (week-end en juin) <p>L'objectif est de créer un moment artistique de convivialité, avec des installations simples et autonomes, permettant de réduire l'utilisation d'énergie, avec des artistes peu éloignés (Région Rhône-Alpes et Suisse Romande), avec des déplacements courts et en train, limitant ainsi l'impact environnemental.</p> <p>Pour JazzContreBand c'est l'occasion de se tourner vers de nouveaux publics, situés en milieu plus rural que les salles de spectacles aujourd'hui membres du réseau.</p>
<p>Programme d'accompagnement culturel transfrontalier – PACT</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : Catalyse</p>	<p>Le projet vise à générer une nouvelle dynamique transfrontalière dans le domaine de la diffusion des musiques actuelles, au bénéfice des artistes émergent-e-s.</p> <p>L'appel à candidatures préalable au lancement du dispositif s'adressera aux artistes émergent-e-s résidant dans la région du Grand Genève/Genevois français. Le programme se déroulera principalement sur les communes d'Annemasse et de Genève Eaux-Vives, en raison de la situation géographique de Château Rouge et Catalyse respectivement. Toutefois, l'accompagnement a également pour objectif de se déployer plus largement sur le territoire.</p>

<p>Une baleine dans le Léman : une expérience immersive</p> <p>Porteur français : Florian Rochet-Bielle</p> <p>Porteur suisse : Mairie de Vandœuvres</p>	<p>Un documentaire audio qui vise à sensibiliser les auditeurs aux fragilités écologiques du Léman. Cette œuvre vise à rappeler aussi les liens sensibles et naturels que le lac entretient avec les territoires marins, par ses paysages, par sa culture, par le Rhône, montrer que ce territoire lacustre est ouvert sur un environnement beaucoup plus vaste.</p> <p>Les acteurs (personnes interviewées) du documentaire et les archives qui s'y ajoutent sont de Suisse et de France.</p> <p>Les actions qui seront proposées pourront concerner les villes qui ont des accès baignade adaptés aux personnes en situation de handicap telles que Versoix, Hermance, Cologny et Excenevex.</p> <p>Cette action sera également proposée dans des centres nautiques pourvus d'un bassin d'activité telles que : Annemasse, Genève, Meyrin, Nyon, Ferney-Voltaire, Divonne-les-Bains.</p>
<p>ACT - Art en Coopérative transfrontalière</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : AM STRAM GRAM</p>	<p>Des agoras qui accueillent le temps d'un week-end les préoccupations des citoyens, leurs idées, leurs rêves et leurs solutions. Pour cela elles se déroulent selon une thématique choisie, s'associent à des artistes, des experts ou encore des personnes concernées par le champ abordé.</p> <p>Les Agoras sont pensées comme des temps forts, lors desquels le théâtre s'ouvre à la participation concrète, active. Elles sont pensées comme des moments de fête, avec spectacles, débats, expositions, films, performance, ateliers, référendum, prise de paroles spontanées.</p> <p>Les Agoras nomades saison 2024 – 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 – 26 mai 2024 A nos amours - Nyon - Genève - 23 et 24 novembre 2024 Citoyennetés - Bourg en Bresse - Annemasse - 10 au 15 Mars 2025 Prendre soin - Lons le saunier - Nyon - 16 et 17 mai 2025 Progrès technique = Progrès social ? Annemasse - Genève

Budgets des 8 dossiers retenus au titre du fonds culturel Grand Genève

Projets retenus jury politique	Montant total projet €/CHF	Montant demandé €/CHF
Passe-Passe Danse Danse	74 000	20 000
LEMAN BLUES EXPRESS	264 650	18 000
MAGIC GREEN'ART GRAND-GENÈVE 2025	201 400	41 000
Histoires de frontières	40 000	8 000
Fêtes Acoustiques Transfrontalières - F.A.T. - 2025	37 000	29 000
Programme d'accompagnement culturel transfrontalier – PACT	23 740	16796
Une baleine dans le Léman : une expérience immersive	20 650	16 500
ACT - Art en Coopérative transfrontalière	857 000	20 000
TOTAUX	1 518 440	169 296

Répartition financière des subventions attribuées aux 8 dossiers au titre du fonds culturel Grand Genève pour un montant total de 170 000 €.

	REPARTITION PAR FINANCEUR				FONDS CULTUREL
	VILLE GENEVE	ACG	POLE METROP.	CANTON GENEVE	Subvention proposée
Projets retenus jury politique					
Passe-Passe Danse Danse	5 882	5 882	5 882	2 353	20 000
LEMAN BLUES EXPRESS	5 294	5 294	5 294	2 118	18 000
MAGIC GREEN'ART GRAND-GENÈVE 2025	12 059	12 059	12 059	4 824	41 000
Histoires de frontières	2 353	2 353	2 353	941	8 000
Fêtes Acoustiques Transfrontalières - F.A.T. - 2025	8 529	8 529	8 529	3 412	29 000
Programme d'accompagnement culturel transfrontalier – PACT	4 940	4 940	4 940	1 976	16 796
Une baleine dans le Léman : une expérience immersive	4 853	4 853	4 853	1 941	16 500
ACT - Art en Coopérative transfrontalière	5 882	5 882	5 882	2 353	20 000
TOTAUX	49 793	49 793	49 793	19 917	169 296

Présentation des modalités de versements des subventions aux porteurs de projets sélectionnés

Dans le prolongement des modalités prévues par la délibération n° CS2024-11, il est proposé d'établir une convention de partenariat et de financement pour chaque porteur de projet.

Les projets de conventions, ci-annexés à la présente délibération, ont pour vocation de préciser les modalités de versements des dites subventions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition des aides financières proposées par les Jurys pour chacun des projets culturels (comme indiqué ci-avant) ;
- **APPROUVE** les projets de conventions de partenariat et de financement (ci-annexés) avec les huit bénéficiaires suivants, identifiés comme porteurs principaux des projets :
 1. Association Passe Danse (S)
 2. Association Léman Blues Festival (F)
 3. Association Magic Green Art (F)
 4. Commune de Collonges sous Salève (F)
 5. Association JazzContreBand (S)
 6. Association Catalyse (S)
 7. Florian Rochet-Belle (artiste F)
 8. Association Château Rouge (F)

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer les conventions ci-annexées, ainsi que les différents documents y afférant.

Christian DUPESSEY souligne que le nombre de projets présentés est source de réjouissance, attestant ainsi que la culture constitue un pilier fondamental de l'identité du Grand Genève.

POINT N°2 – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Gabriel DOUBLET présente le rapport d'activité et invite les élus à le lire.

Dans le prolongement de l'édition 2022, le rapport d'activité 2023 sera publié sous deux formats : un format brochure A5 transmis aux communes et intercommunalités du Genevois français, ainsi qu'un format numérique PDF interactif disponible sur le site www.genevoisfrancais.org.

Le Pôle métropolitain présente le bilan d'une année 2023 marquée par la poursuite de plusieurs démarches stratégiques d'importance qui constituent des outils pour accompagner les défis démographiques, écologiques et socio-économiques pour les 8 intercommunalités membres.

Les actions initiées par le Pôle métropolitain continuent à se déployer sur le terrain. En 2023 les trajets en covoiturage ont été multipliés par 4 par rapport à 2022 (seulement x2 à l'échelle nationale). Plus de 1500 usagers actifs étaient également recensés sur l'application de covoiturage spontané HÉLÉMAN, qui bénéficie désormais d'une troisième ligne dans le Pays de Gex.

Sur le volet emploi-formation, les 3 Centres associés de la Cité des métiers ont vu une augmentation de 52% du nombre de personnes accueillies.

Dans le domaine de la sobriété énergétique, le Grand Genève et le Genevois français ont été précurseurs grâce au travail engagé il y a plus de 4 ans avec La Nuit est belle par le Pôle métropolitain. Désormais 2/3 des communes du Genevois français éteignent de manière pérenne. Le Genevois français confirme également son statut de terre d'émergence des Centrales villageoises. Elles sont désormais 4, soutenues par le Pôle métropolitain.

A l'échelle transfrontalière, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé aux côtés des partenaires franco-valdo-genevois sur 10 objectifs pour répondre à l'urgence climatique et préserver les ressources vitales partagées, en signant la Charte « Grand Genève en transition ». Cette volonté s'inscrit dans un travail partenarial plus large d'élaboration d'une Vision territoriale transfrontalière 2050 qui fixe les orientations de la transition écologique sur le territoire du Grand Genève. Elle servira de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises.

Sur le Genevois français, les 40 MCHF du Projet d'agglomération 4, confirmés en décembre 2023, viennent ainsi s'ajouter aux 81 MCHF déjà cofinancés par la Confédération suisse lors des 3 premiers Projets d'agglomération déposés depuis 15 ans. Soit un total de 121 M CHF qui ont permis plus de 450 M CHF de travaux sur le territoire. Les infrastructures de mobilités en travaux sur l'année 2023, telles que la phase 2 du tram Annemasse-Genève ou le BHNS Gex-Cornavin bénéficient de ces crédits.

A l'occasion des Etats généraux de la mobilité du canton de Genève, auxquels les élus français ont été associés, des messages forts ont été portés sur l'importance d'étoffer l'offre de transports collectifs à l'échelle transfrontalière.

Dans la continuité du fonds culturel initié en 2022 et suite à une déclaration commune lors des Rencontres culturelles du Grand Genève, les acteurs politiques franco-suisse se sont engagés en 2023 sur la mise en œuvre d'un fonds culturel transfrontalier de plus de 100'000€, dont neuf projets transfrontaliers ont pu bénéficier.

Dans les perspectives à apporter pour la suite du mandat, la construction d'un Schéma de cohérence territoriale commun aux agglomérations du Pays de Gex et d'Annemasse et aux communautés de communes du Genevois et de Terre Valserhône l'Interco a été engagée et verra le jour en 2024. Il permettra de mieux maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français grâce à un outil de planification réglementaire.

Le travail de préfiguration d'une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le Genevois français, nécessaire et préconisé par la Chambre régionale des comptes se poursuit, avec un premier périmètre prévu mi-2025.

Le rapport d'activité 2023 sera diffusé au cours du mois de juillet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le rapport d'activité 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français.

V. MOBILITE

POINT N°1 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIER RELATIF AU DISPOSITIF DE COVOITURAGE « LEMAN STOP » SUR ROUTES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE

Christian DUPESSEY présente la délibération comme suit :

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu sa prise de compétences mobilités nouvelles en 2018 et son engagement en faveur du covoiturage, le Pôle métropolitain du Genevois français conduit un plan d'action complet portant sur quatre axes complémentaires :

- **Incitations financières au covoiturage** : conducteurs et passagers sont encouragés à covoiturer via les opérations menées appelées « campagnes d'incitations au covoiturage ». En rétribuant les conducteurs, l'offre de covoiturage se massifie au bénéfice des passagers ;
- **Services et infrastructures de covoiturage** : développement de services (HéLéman et Léman Stop) et expérimentations favorisant la mise en relation des conducteurs et des passagers sur des axes forts pour le covoiturage du quotidien ;
- **Points de rencontre** : identification et aménagement de points de rencontre et de stationnement covoiturage à l'échelle du Grand Genève ;
- **Communication / Animation** avec le portage et l'animation du site covoiturage-leman.org, des campagnes de sensibilisation auprès des habitants, des collectivités territoriales et des entreprises ;

Considérant que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport ;

Considérant la réussite des lignes de covoiturage dynamique HéLéman (Vuache Genevois, Faucigny et Pays de Gex) et la volonté des communes de Douvaine, Bons en Chablais, Veigy-Foncenex, Loisin, Massongy et Machilly de proposer un service de covoiturage complémentaire à l'offre de transport public en accord avec Annemasse Agglomération et Thonon Agglomération ;

Le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite renouveler son engagement en faveur du covoiturage en expérimentant un nouveau dispositif en faveur du covoiturage baptisé Léman stop.

Afin de répondre aux ambitions en matière de covoiturage, ce nouveau service permet :

- D'expérimenter une solution de covoiturage spontané simple, low tech facilitant une mobilité partagée écoresponsable et solidaire
- D'assurer le rabattement sur le Lemman Express pour une population éloignée des axes de transport public lourd ; Le service permettra d'assurer un rabattement sur le Lemman Express (Gare de Machilly), le transport public transfrontalier (arrêt à Veigy-Foncenex) et local (réseau Star't et TAC mobilités)

- D'assurer progressivement la mise en œuvre d'un plan covoiturage hiérarchisé et d'augmenter ainsi le territoire couvert par des services à la mobilité favorisant le covoiturage tout en maîtrisant l'engagement budgétaire (sobriété technique et budgétaire)
- D'expérimenter une démarche participative avec les communes concernées (proximité)

Le dispositif Léman stop sera déployé dans les communes de Douvaine, Bons en Chablais, Veigy-Foncenex, Loisin, Massongy et Machilly sur deux axes principaux : RD1206-RD1005, RD1- RD35. 19 points d'arrêt seront équipés de mobilier visant à favoriser la mise en relation de passager avec les conducteurs sur les routes départementales.

Les arrêts étant répartis le long de route départementale, il convient d'établir une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour :

- Autoriser l'occupation du domaine public pour la mise en place de mobiliers de covoiturage, installés principalement en agglomération et le long des voiries départementales, afin de faciliter la mise en relation entre les conducteurs et les passagers ;
- Définir les caractéristiques du matériel à implanter sur le domaine public et conditions de mise en œuvre, conformément au plan de situation et descriptifs annexés à la présente convention ;
- Répartir les charges d'entretien liées au maintien de cette signalisation entre le Conseil Départemental, le Pôle métropolitain et toutes les communes concernées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention d'autorisation temporaire du domaine public routier départemental pour l'implantation de mobilier relatif au dispositif de covoiturage Léman stop entre le Pôle métropolitain du Genevois français, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les 6 communes concernées (Bons en Chablais, Douvaine, Loisin, Machilly, Massongy, Veigy-Foncenex) ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette convention.

V.DIVERS

POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D'INSTANCES

Le Bureau du 05 juillet est annulé.

Annexes :

- *Procès- Verbal de la réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain du 29 mars 2024*
- *Annexe approbation CG 2023*
- *Annexe approbation CA 2023*
- *Plan de formation du Pôle métropolitain du Genevois français 2024 V1*
- *Annexe Plan de formation PmGf 2024 V1*
- *Courrier-Pôle-VTT*
- *Synthèse VTT 2050, juillet 2024*
- *Fonds Culturel du Grand Genève, projet de Convention de financement*
- *Rapport d'Activité 2023*
- *Convention Département Communes LEMAN STOP*